SCCV JACOU PINEDE



MARCHE DE TRAVAUX DE DEMOLITION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

MARCHE PRIVE

Objet de l'opération de travaux :

Travaux de curage, désamiantage et déconstruction de l'école Condorcet à Jacou

MAITRE D'OUVRAGE : Société Civile de Construction Vente Jacou La Pinède (SCCV JACOU LA PINEDE)

Adresse : C /o SERM – 45 Place Ernest GRANIER CS 29502 – 34960 Cedex 2

Représentée par : Cédric GRAIL

Date limite de réception des offres : 14 décembre 2026 à 12 heures 00

Sommaire

1. OBJET ET DUREE DU MARCHE 4

1.1 Nature et étendue des travaux 4

1.2 Décomposition en tranches 4

1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution 4

1.4 Marché réservé 4

1.5 Limite à la sous-traitance 4

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION 4

2.1 Procédure de passation mise en œuvre 4

2.2 Intervenants 5

2.3 Contenu du dossier de consultation 5

2.4 Variantes 6

2.5 Prestations supplementaires eventuelles 6

2.6 Délai de validité des offres 6

2.7 Mode de dévolution 6

2.8 Modifications de détail au dossier de consultation 7

2.9 Visite des lieux d'exécution du marché 7

2.10 Correction des erreurs matérielles 7

3. RETRAIT DU DOSSIER 7

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8

4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures 8

4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre 10

5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE 10

5.1 CRITERES 10

5.2 Vérification de la situation de l'attributaire 12

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 13

6.1 Conditions de la dématérialisation 13

6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées 14

6.3 Modalités de signature des candidatures et des offres 15

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 16

1. OBJET ET DUREE DU MARCHE

1.1 NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

L'opération **FAULA** porte sur la construction d'un ensemble immobilier comprenant 121 logements, sur le site actuellement occupé par l'école élémentaire Condorcet, située au 2, place des Écoles, 34830 Jacou.

Le projet prévoit, au préalable, la déconstruction et desamiantage de l'école existante composé de 6 bâtiments ainsi que d'une partie de la crèche. Les bâtiments concernés constituent un ensemble bâti hétérogène, principalement composé de structures en maçonnerie et en béton. Ils présentent différents types de couvertures, notamment des toitures-terrasses ainsi que des toitures en pente en tuiles ou en bacs acier.

Les détails des prestations sont décrits dans les CCTP joints à la présente consultation.

Le marché est formalisé par un marché à prix mixte.

1.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION – DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché et les délais d'exécution figurent au marché de travaux global et forfaitaire.

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de : Janvier 2027

Reconduction :

Le marché ne sera pas reconduit

1.4 MARCHE RESERVE

Le marché n'est pas réservé

1.5 LIMITE A LA SOUS-TRAITANCE

La sous-taitance est autorisée mais limitée au premier degré (conformément à l'article 3.4 du CCG joint à la présente consultation).

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 PROCEDURE DE PASSATION MISE EN ŒUVRE

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le maitre d'ouvrage selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le maitre d'ouvrage éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres. Il pourra alors examiner uniquement la (ou les) candidatures du (ou des) candidats les mieux classés.

Le maitre d'ouvrage éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le maître d'ouvrage pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Si le maître d'ouvrage décide d'engager des négociations, celles-ci seront conduites avec les deux soumissionnaires dont les offres initiales auront été les mieux classées au regard des critères de jugement des offres définis dans le présent règlement de consultation.

Dans le cas où il aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables.

Le maitre d'ouvrage pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation, si elle est mise en œuvre, pourra se dérouler en une seule phase ou par phases successives.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

2.2 INTERVENANTS

a) La maîtrise d'œuvre est assurée par :
ANTEA Group.

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

b) Les diagnostics avant travaux sont rélises par **ADX GROUPE**

c) Avis et presonisations structure pour la démolition partielle de la crèche : **BET BRINAS**

d) La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à **Sud Est Prévention.**

2.3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les élements suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RDC)
- Le marché de travaux global et forfaitaire
- Le Cahier des Clauses Générales en corps d'états séparés
- Les CCTP
- Carnet des plans de la MOE (ANTEA)
  - Plan de situation
  - Plan cadastral

- Numérotation des bâtiments
- Plan de situation et périmetre des travaux
- Le principe de Plan d'Installation de Chantier
- Plans phasage chantier
- Gestion de la mitoyenneté avec la crèche

- Plan BET Structure concernant la démolition partielle de la crèche
- Plans de la crèche
- Le plan topographique.
- Plan des réseaux – géodetection
- Le planning enveloppe de l'opération
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Les diagnostics avant travaux de démolition (amiante, plom et termites}.
- Les diagnostics arboricole phytosanitaire
- Charte de l'arbre
- Charte Vert
- Diagnostics PEMD
- Etudes de sols
- Les DT
- Le PC démolition
- Les plans généraux du futur projet de construction

2.4 VARIANTES

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

2.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

2.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.7 MODE DE DEVOLUTION

Le marché n'est pas alloti :

L'opération de travaux n'est pas divisée en lots.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement,

Il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

2.8 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maitre d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **8 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 VISITE DES LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE

La visite des lieux est obligatoire pour tout candidat souhaitant remettre une offre.

Deux dates sont organisées :

Le 24 novembre 2026 à 9h30 ou le 1er décembre à 14h30 directement sur site, au 2, place des Écoles, 34830 Jacou.

À l'issue de cette visite, une attestation nominative de présence sera remise à chaque candidat ou à son représentant dûment habilité. Cette attestation devra obligatoirement être jointe au dossier d'offre lors de sa remise.

L'absence de participation à la visite obligatoire ou la non-fourniture de l'attestation de présence dans le dossier d'offre pourra entraîner l'irrégularité de l'offre et, le cas échéant, son rejet.

2.10 CORRECTION DES ERREURS MATERIELLES

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

3. RETRAIT DU DOSSIER

Cas général : DCE dématérialisé

Le maitre d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur AWS.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le maitre d'ouvrage, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard.zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)

- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme.

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

4.1 ELEMENTS NECESSAIRES A LA SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1/ **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement le marché de travaux global et forfaitaire qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2/ **Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle joint)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le maitre d'ouvrage de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours

de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ **Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : les qualifications professionnelles propres du lot selon le tableau suivant , ou références justifiant les competences.

N° du lot	Désignation du lot	Qualifications
1	Démolition - Désamiantage	Démolition : QUALIBAT 1112 « Démolition – Déconstruction (technicité confirmée) » Ou références et moyens de preuve équivalents. Désamiantage : Certification en cours de validité pour les travaux de traitement de l'amiante, délivrée par l'un des organismes certificateurs suivants : QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante » ou AFNOR Certification ou GLOBAL Certification

- Capacité économique et financière :
  - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois dernières années
- Capacités techniques et professionnelles :
  - Une liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique que le candidat mettra spécifiquement en œuvre pour la réalisation du marché.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maitre d'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2/ et 3/ ci-dessus. Il devra également justifier

qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 6.3.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

4.2 ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L'OFFRE

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire, de façon distincte pour chacun des lots, les documents suivants réunis au sein d'**un dossier "Offre"** :

- **Un projet de marché comprenant :**
  - Le marché de travaux global et forfaitaire dûment complété pour valoir offre de prix
  - Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations
  - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) selon le cadre joint en annexe
  - Le devis quantitatif estimatif (DQE valant BPU) selon le modèle joint en annexe

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

- La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

- **Un mémoire technique abordant l'ensemble des sujets faisant l'objet de la notation technique (cf. article 5 précisant les sous-critères techniques et leurs pondérations)**
- **Une note environnementale abordant l'ensemble des sujets faisant l'objet de la notation environnementale (cf. article 5 précisant les sous-critères environnementaux et leurs pondérations)**

5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

5.1 CRITERES

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le maitre d'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants pondérés :

Critère n°	Désignation	Pondération
1	Valeur technique de l'offre notée sur 100 pts selon la notation ci après raméne sur 10 Appréciée à partir du mémoire technique fourni par le candidat, répondant à l'ensemble des critères de jugement précisés plus bas (cf. Détail du critère de la valeur technique)	**50%**
2	Prix des prestations noté sur 10 pts, sur la base du cumul des montants de la DPGF et du DQE, selon la formule suivante : Noté sur 10 points = (Pmd/Po)×10 Dans laquelle : • Pmd = Prix de l'offre la moins disante • Po = Prix de l'offre examinée	**40%**
3	Valeur environnementale notée sur 100 pts selon la notation ci après raméne sur 10 Appréciée à partir de la note environnementale remise par le candidat, répondant à l'ensemble des critères de jugement précisés plus bas (cf. Détail du critère de la valeur environnementale)	**10%**

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

- **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES – VALEUR TECHNIQUE :**

Critères de jugement des offres – Valeur technique – Pondération 50%		**Note**
1	Les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier par taches issues du planning du DCE : installation, déconstruction sélective, curage, désamiantage, démolition, particularité du chantier, finition, remise en état…	**20 pts**
2	Méthodologie de curage propre au chantier indiquant la méthode de dépose utilisé (mécanique, manuelle, autres…), les zones d'évacuation de déchets, position des bennes et le type de sécurisation pendant et après l'opération de curage.	**10 pts**
3	Méthodologie de désamiantage propre au chantier, indiquant un résumé des processus utilisés, leurs états de validation, plan d'installation amiante par zone traité.	**20 pts**

4	Méthodologie de démolition appliquée au chantier indiquant méthode de démolition (écrêtage, démolition mécanique, grande hauteur, sciage levage…), le sens de démolition, la sécurisation mise en place, la méthode de rabattement des poussières, conditionnement des gravats et évacuation hors chantier….	**30 pts**
5	La fourniture d'un planning optimisé détaillant à la fois la période de préparation ainsi que le phasage retenu pour l'ensemble des travaux considérés, plan d'installation de chantier, plan de circulation hors chantier, plan de circulation interne au chantier avec zone de retournement des camions.	**20 pts**
	TOTAL	**100 pts**

- **Détail du critère de la valeur environnementale :**

Critères de jugement des offres – Valeur environnementale – Pondération 10%		Note
1	Gestion des déchets et réemploi Les modalités de gestion des déchets et de réemploi proposées : SOGED, méthodologie de tri, solutions de réemploi et de valorisation, traçabilité des déchets, quantification prévisionnelle et identification des filières de traitement.	**50 pts**
2	Gestion des nuisances de chantier : Les dispositions prévues pour la réduction des nuisances et pollutions du chantier (poussières, bruit, vibrations, envols de matériaux, salissures de voirie, protection des arbres et des avoisinants).	**50 pts**

5.2 VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 5 jours à compter de la demande du maitre d'ouvrage :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés si l'attributaire emploie plus de 20 salariés.
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale en cours

- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le maitre d'ouvrage pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Cas général : Seule la forme dématérialisée est admise

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur https://www.marches-publics.info/

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, l'offre sera jugée irrégulière.

6.1 CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le maitre d'ouvrage invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le maitre d'ouvrage pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le maitre d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2 MODALITES D'ENVOI DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation AWS ACHAT toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante : « dossier candidature » et « dossier offre ».

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le maitre d'ouvrage doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le maitre d'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le maitre d'ouvrage reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être remise :

- sur support papier
- sur support physique électronique. Il est exigé le format suivant : clé USB

Si à l'article 6.3 ci-dessous, le maitre d'ouvrage impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le maitre d'ouvrage s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

SCCV JACOU PINEDE

Adresse : Chez SERM – 45 place Ernest Granier – CS 29502 – 34960 Montpellier Cedex 2

Offre pour les travaux de curage, désamiantage et déconstruction de l'école Condorcet à Jac

Lot n°: Désamiantage - démolition

Candidat : .....

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

6.3 MODALITES DE SIGNATURE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La signature des candidatures et des offres est imposée mais la signature électronique n'est pas imposée.

Les candidatures et offres transmises par voie électronique doivent être signées.

Le maitre d'ouvrage laisse la possibilité aux candidats de signer les candidatures et offres via une signature électronique ou de signer manuscritement les documents, puis de les scanner afin qu'ils soient intégrés sur le profil d'acheteur.

De même, en cas de candidature d'un groupement, l'acte d'habilitation du mandataire à signer le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement peut être signé électroniquement ou de manière manuscrite, puis scanné pour une transmission électronique. Dans ce cas, le mandataire devra pouvoir produire sans délai l'original sous sa forme native (sous format papier ou électronique) sur demande du maitre d'ouvrage.

En cas de signature manuscrite des candidatures et des offres, les documents devront être signés à l'attribution soit électroniquement soit manuscritement.

Si le candidat opte pour la signature électronique, les candidatures et offres devront être signées au moyen d'un certificat de signature électronique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».**

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande **uniquement** via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée **au plus tard six jours avant** la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant téléchargé le DCE en étant identifiés sur la plateforme.